

1

REVUE BELGE

DE

308 P

NUMISMATIQUE,

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

1887.

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE.



BRUXELLES,

LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE DE JULES DECQ,

9, RUE DE LA MADELEINE,

1887.

UN MÉDAILLON ANÉPIGRAPHE

DU

ROI HENRI IV ET D'UN CONNÉTABLE DE FRANCE.

A Monsieur G. CUMONT, secrétaire de la Société royale de numismatique de Belgique et l'un des Directeurs de la Revue.

 PLANCHE XIII.

MON CHER CONFRÈRE,

Dans les *Mélanges* du dernier fascicule de la *Revue belge de numismatique*, vous avez bien voulu consacrer, à mes *Desiderata de la numismatique du Dauphiné* ⁽¹⁾, quelques lignes aussi courtoises que bienveillantes. Je vous en remercie, et comme vous témoignez le désir de savoir, d'une manière plus précise que je ne l'ai fait, sur quelles raisons je m'appuie pour attribuer la belle médaille que j'y ai donnée au Connétable de Lesdiguières, je m'empresse de vous les soumettre. Vous aurez remarqué, sans doute, que le titre de mon article, *Le Connétable de Lesdiguières*, était un titre général

(1) *Petite Revue dauphinoise*, 1886, n° 9.

et non spécial; qu'il ne concernait pas seulement cette médaille, mais une autre encore, — celle-là non sujette à discussion, — et que, du reste, la partie de cet article relative à la pièce en question était écrite avec toutes sortes de prudentes réserves, indiquant fort bien qu'il n'y avait chez moi aucun parti pris. Je ne sais si, — dans une question toute de sentiment et de raisonnement, en l'absence de *preuves*, — je réussirai à vous ranger à mon opinion; je la soumets néanmoins en toute humilité à votre jugement et à celui de mes confrères, et je viens vous exposer les motifs qui l'ont corroborée pour moi. J'espère que, s'ils ne font pas tomber tous les doutes, ils trouveront toutefois quelque chance de considération dans la franchise avec laquelle je veux les exposer. C'est, du reste, une trop belle occasion pour moi de faire connaître une médaille que Charvet, — un fin connaisseur, celui-là, — avait déjà attribuée à Lesdiguières, mais sans donner aucun motif de son affirmation. Ce numismate, en effet, l'avait publiée longtemps avant moi dans son *Catalogue de la vente Petetin* (1860), devenu fort rare, et c'est d'après la gravure de ce dernier que j'ai eu la pensée de la reproduire dans notre *Petite Revue dauphinoise*, qui n'est guère répandue hors de la région. La *Revue belge de numismatique* la fera donc connaître beaucoup mieux⁽¹⁾, grâce aux nombreux numismates français

(¹) Pl. XIII, n° 1.

et étrangers qu'elle compte dans son sein. Autant je suis, de ma nature, peu porté à des affirmations cassantes et sans preuves, autant je suis heureux d'exposer mes assertions avec tous les moyens que je crois propres à les consolider ; et si, dans l'article de mes *Desiderata*, je n'avais avancé aucun de ceux sur lesquels je m'appuie pour soutenir mon opinion, c'est que *non erat hic locus*. Je ne fais donc aucune difficulté de vous répondre et de vous dire pourquoi j'ai nommé Lesdiguières de préférence à celui pour lequel *peut-être* cette médaille a pu être conçue. Une affirmation, pour moi, n'est jamais une preuve, tant qu'elle n'est pas accompagnée de bonnes raisons. Le titre de mon article, ainsi que je l'ai dit, n'était qu'une enseigne commune à plusieurs médailles du même personnage et n'ayant, malgré l'apparence, aucune intention affirmative ou exclusive au sujet de celle dont il s'agit ici. Je me suis fait, du reste, les nombreuses objections qu'on pourrait, je crois, m'opposer, et je vais vous les livrer avec l'entière bonne foi dont je suis animé en toutes choses.

Quelques faits, appuyés de dates, sont ici nécessaires à invoquer : je les soumets à la bienveillante appréciation de tous mes confrères.

Le Connétable Anne de Montmorency, qui avait combattu Henri IV, avait été tué à la bataille de Saint-Denis, le 10 novembre 1567. Il est donc hors de cause dans cette question. Voyons si son fils Henri y serait plus admissible que lui.

Henri I^{er}, duc de Montmorency-Damville, filleul du roi Henri II, avait reçu de son parrain le collier de Chevalerie de son Ordre en 1557. En 1562, après la bataille de Dreux, le roi Charles IX lui conféra la charge de son Lieutenant général et Gouverneur en Languedoc, sur la démission de son père entre les mains de S. M. ; puis celle de Maréchal de France en 1566. Après la bataille de Saint-Denis, le roi le constitua son Lieutenant général au pays de Guienne, Provence et *Dauphiné*. Mais, sous Henri III, se voyant déchu de la faveur dont il avait joui jusqu'alors, il se retira en son gouvernement de Languedoc où il demeura près de vingt ans sans venir à la Cour, se ligua avec les Huguenots, qui le firent leur chef en 1574, etc., etc. Il rentra depuis dans son devoir et abandonna les Huguenots (1).

Mais Henri IV succéda à Henri III, et « ayant esgard à sa longue experience au fait de la guerre, et à l'affection qu'il auoit comme hereditaire au bien et à la manutention de cet Estat, il luy conféra le viii. iour de Decembre mille cinq cents quatre-vingts-treize, l'office de CONNESTABLE DE FRANCE auquel il n'auoit encore esté pourueu depuis le decès d'ANNE DE MONTMORENCY son père. De sorte qu'il se trouue auoir été le sixiesme de sa Maison, qui a dignement exercé cette première charge de la

(1) Le P. ANSELME, *Hist. général. et chronol. de la Maison royale*, etc.; Paris, 1712, p. 336.

couronne solstice des honneurs militaires » (1).

Ce Connétable mourut le 1^{er} avril 1614. Il était chevalier des Ordres.

Après la mort d'Henri IV, arrivée en 1610, Louis XIII était monté sur le trône, et le Duc de Lesdiguières, dont nous n'avons pas à raconter ici, ce qui nous entraînerait trop loin, la longue carrière de fidélité à son souverain et les services glorieux qu'il lui avait rendus, continua à servir le nouveau roi avec la même fidélité et la même gloire. Mais Louis XIII ne songea point à donner un successeur à Henri de Montmorency.

Ce ne fut que vers 1621, que le duc de Luynes, son favori, réussit à faire rétablir la Connétablie à son profit personnel, malgré les services du vieux maréchal de Lesdiguières, resté protestant. Il la doit donc à Louis XIII et n'a jamais eu, du reste, aucun rapport avec Henri IV. Six mois après, la mort le saisit, et la charge de Connétable passa enfin au Duc de Lesdiguières, devenu catholique.

De ce qui précède, n'est-on pas naturellement porté à donner à Henri de Montmorency cette magnifique médaille qui unit le premier dignitaire du royaume à son souverain, à celui qui lui a conféré le titre qui le rapproche le plus de lui-même ? Certes, cette attribution a été ma première pensée... Et pourtant, en y réfléchissant bien, le

(1) A. DU CHESNE, *Hist. de la Maison de Montmorency* Paris, Cramoisy, 1624, p. 454.

mutisme des deux faces de cette médaille devient inexplicable si on veut la considérer comme contemporaine du roi et de son Connétable. Comment supposer que, pour rappeler un aussi grand événement, on eût pu, sous le règne même d'Henri IV, oublier d'y placer les noms de celui qui conférait l'honneur et surtout de celui qui le recevait? Cela est inadmissible.

Ainsi que je le disais dans mes *Desiderata* :

« Dans quelles circonstances ce beau médaillon a-t-il dû être *frappé* (j'aurais peut-être mieux fait de dire *exécuté*, car je ne l'ai pas vu et n'ai pu en étudier le travail)? Demande indiscrete!... Et je répondrai franchement au questionneur que je l'ignore autant que lui-même. Cependant, s'il faut absolument émettre un avis, je suis disposé à penser que le Connétable de Luynes étant mort le 15 décembre 1621 et Lesdiguières n'ayant pu obtenir sa succession qu'en 1622, — à la suite de son abjuration, — ce petit monument commémoratif a été exécuté pour la circonstance; et, comme Henri IV était mort depuis 1610, je suis porté à croire qu'en réunissant sur le médaillon le buste de ce souverain à celui du nouveau Connétable, on a simplement voulu rappeler les services rendus par Lesdiguières à celui dont il avait épousé la cause, qu'il avait contribué par ses hauts faits et sa fidélité à rétablir sur son trône, et aussi l'estime dont ce dernier lui avait donné tant de marques.

« Me trompé-je, ajoutais-je?... Cela se peut fort

bien. Je ne demande pas mieux que de voir mon appréciation purement instinctive remplacée par une opinion non basée sur le sentiment, comme la mienne, mais s'appuyant sur des preuves réelles. »

Par les dates, je viens de le dire, ce médaillon semble appartenir *de droit* à l'époque d'Henri IV, et, par conséquent, au Connétable Henri de Montmorency. Voyons si, par des preuves plus saisissables encore, tirées de l'iconographie, nous ne pourrions pas nous convaincre qu'il ne peut lui être attribué.

Je ne connais, il est vrai, que deux portraits du Connétable Henri de Montmorency : l'un avec la perruque bouclée, la moustache relevée en éventail sur les coins de la bouche, la barbe pointue et réduite au menton seul, le large col brodé et rabattu sur la cuirasse et l'écharpe de l'époque de Louis XIII (1); l'autre est une statue équestre placée sur son tombeau. Le Connétable y est représenté avec une tête entièrement chauve sur la partie antérieure, la moustache rigide et horizontale, et la barbe entière taillée à la mode du temps. Il est couvert de sa cuirasse et ne porte aucun insigne sur sa poitrine, quoiqu'il fût décoré des Ordres du Roi (2). Rien, du reste, dans les traits qui fasse

(1) Ce portrait se trouve à la Bibliothèque de Grenoble, dans le *Recueil factice de portraits par différents graveurs*, 4^e vol. portant le n^o 8464 de la bibliothèque de Caulet.

(2) Cette gravure se trouve dans l'*Hist. généalogique* de la maison de Montmorency, d'ANDRÉ DU CHESNE, Paris, 1624, p. 454.

songer à ceux de son père ou de son fils, avec lesquels, probablement, il a dû avoir cet air de famille que l'on observe sur leurs médailles. Rien, non plus, autant sur la première gravure que sur cette dernière, qui permette de les rapprocher de ceux que nous offre notre médaillon (').

A ces deux portraits, qui ne me satisfont nullement au point de vue recherché par moi, je ne puis opposer que les deux médailles frappées en l'honneur de Lesdiguières, l'une en 1600, l'autre en 1623; mais la première, — celle de 1600, gravée par Dupré, — n'est-elle pas une preuve suffisante et bien admissible ou plausible? La présente effigie, en effet, est presque la copie de cette pièce, à laquelle, pour le besoin de ma démonstration, j'emprunte son buste (pl. XIII, n° 2). La figure, pourtant, semble un peu rajeunie et la barbe s'y trouve moins touffue. Sur dix portraits peints par des artistes différents, on observera dix ressemblances particulières, car chacun d'eux a sa manière de voir et de rendre ce qu'il voit, et fait plus ou moins ressemblant. Mais cette médaille, tout en rappelant celle de Dupré, — comme composition, mais non comme style, — a bien pu offrir un portrait rajeuni par le graveur inconnu à qui elle est due et qui peut-être s'est inspiré, pour son œuvre, d'un autre portrait de Lesdiguières, moins avancé en âge. Du reste, *même profil, même attitude,*

(') Pl. XIII, n° 3.

même fraise, même cuirasse, à peu de chose près : on dirait, sauf les différences que j'ai signalées, la copie de la pièce de Dupré, à laquelle on a pourtant ajouté l'écharpe flottante, comme pour l'effigie du roi placée sur l'autre face. Il n'y a rien d'absolu en fait de ressemblance. Qui sait même si l'artiste, — en présence des deux médailles que nous connaissons de Lesdiguières et qui ont des têtes si différentes, à 21 ans d'intervalle, — n'a pas eu le parti pris de rajeunir encore notre Dauphinois pour mieux rappeler sa fidélité à celui qu'il servait alors qu'il était plus jeune ? Le portrait du roi lui-même, avec son chapeau et son fameux panache de combat, semblerait venir à l'appui de ma conjecture.

Cette médaille, du reste, sort des usages ordinaires. Nous en connaissons d'autres, frappées pour des Connétables ; mais toutes sont personnelles, possèdent des légendes, et, sur aucune, on ne voit le portrait du souverain associé à celui de son dignitaire. Telles sont, pour cette époque, celles d'Anne de Montmorency et de Luynes. Il y a donc eu des motifs particuliers à la conception de cette pièce d'un genre à part, et, je ne sais si je me trompe, je crois les avoir indiqués.

Et maintenant, mon cher confrère, malgré les légères différences que j'ai fait remarquer, différences dues sans doute au burin de l'artiste autant qu'au portrait choisi par lui pour le modèle de sa gravure, à son faire autant qu'à l'idée peut-être de

celui qui aura fait exécuter cette médaille, je laisse mon lecteur juge d'établir si je m'égare à la poursuite *per fas et nefas* d'une idée qui est la mienne, comme elle a été celle de Charvet, mais que je n'entends imposer à personne. Seulement, je donne mes motifs, tout en ignorant ceux de ce numismate. Et, — comme cela m'a été dit, — qu'on ne vienne pas m'objecter que ce connaisseur émérite avait voulu attribuer ainsi cette médaille dans un but *uniquement mercantile!*... Une médaille d'Henri IV, unique et offrant le portrait même inconnu d'un personnage contemporain, n'avait pas besoin de pareils moyens pour se vendre avantageusement (!), et je ne suis pas de ceux qui sont toujours portés à ne considérer que le mauvais côté des choses ou à intenter des procès de tendance.

La pièce est anépigraphe. Elle ne porte pas de signature, et je ne suis pas assez versé dans la connaissance des graveurs de cette époque pour me permettre d'avancer un nom, qui deviendrait sans doute une date et un point de repère assuré. D'autres oseront sans doute, et je ne serai pas le dernier à applaudir à leurs efforts, s'ils réunissent à donner des preuves d'une apparence plus spécieuse que les miennes.

Quant à l'époque de son apparition, — selon

(!) Disputée au feu des enchères, cette médaille, ainsi que je l'ai avancé dans mes *Desiderata*, est passée en Hollande. Elle a été payée 415 francs; mais, malgré mes recherches, je n'ai pu découvrir dans quelle collection elle se trouve maintenant.

mon système, — elle a pu tout aussi bien être faite lors de l'élévation de Lesdiguières à la charge de Connétable que quelques années plus tard, et j'incline même à penser maintenant qu'elle pourrait être un monument commémoratif consacré à sa mémoire, lors de sa mort arrivée en 1626, ou peu après. N'en avait-on pas fait autant pour le Connétable Anne de Montmorency, dont la médaille, publiée par Antony Durand (1), le représente à l'âge de soixante-quatorze ans (époque de sa mort) et la tête couronnée de laurier.

Telles sont, mon cher confrère, les raisons sur lesquelles j'ai cru devoir m'appuyer dans mon attribution toute conjecturale. Je n'y ai mis, je vous le répète, aucun parti pris, et j'ai voulu chercher la vérité. Si j'y ai réussi, tant mieux ! Si non, je n'ai point de *meâ culpâ* à me reprocher. Que cette médaille soit de Lesdiguières ou d'Henri de Montmorency, peu m'importe ! Je serai suffisamment satisfait d'avoir contribué à la faire connaître. N'appartient-elle pas toujours à un Gouverneur Lieutenant-général pour le roi en Dauphiné et, à quelque point de vue que l'on se place, n'offre-t-elle pas toujours un vif intérêt pour cette province ?

Agréez, etc.

G. VALLIER.

Grenoble, avril 1887.

(1) *Médailles et jetons des Numismates*; Genève, Ramboz et Schuchardt, 1865, p. 136, pl. IX, n° 4.

